

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Combe de Savoie

Qu'est-ce qu'un risque ?

Un risque résulte de la présence simultanée d'un événement naturel dit aléa, et d'enjeux humains et/ou matériels vulnérables,



Le PPR se construit principalement à travers :

- la carte des aléas qui définit l'emprise et l'intensité des inondations pour la crue de référence ;
- le plan de zonage réglementaire qui est issu du croisement des enjeux avec les aléas.

Il détermine la constructibilité des terrains et les mesures à prendre pour assurer la sécurité de la population.

La crue de référence ...

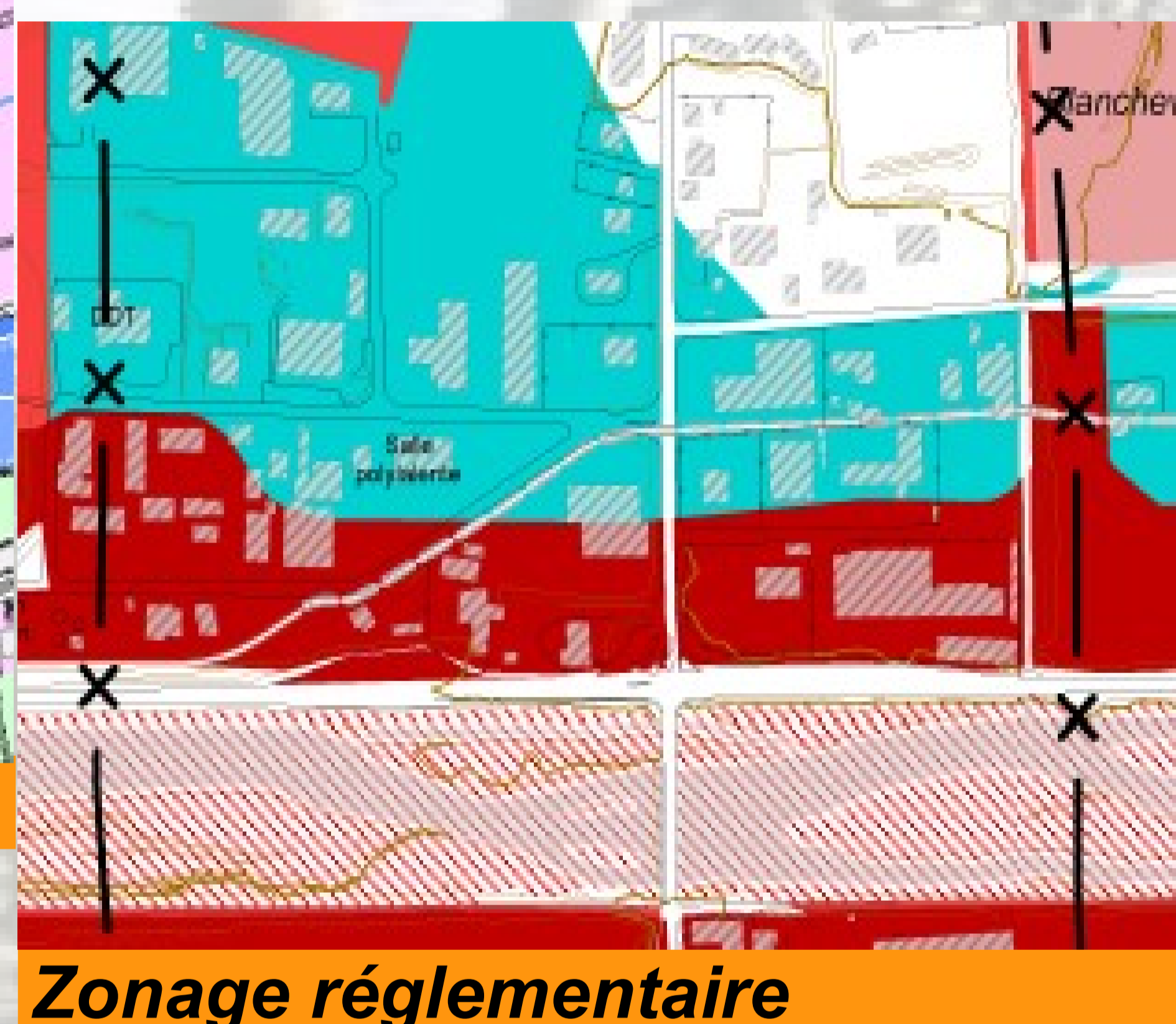
est la plus forte crue connue ou la crue calculée d'occurrence centennale si la crue historique est moins importante.



Carte des aléas



Carte des enjeux



Zonage réglementaire

La méthodologie

La cartographie des aléas qui définit l'étendue des zones inondables a été établie sur la base de données (relevés topographiques, calculs hydrauliques, étude de l'historicité), complétées par une expertise du terrain par approche hydrogéomorphologique et enquêtes.

La transcription de la carte des aléas et des enjeux en zonage réglementaire s'appuie sur la grille simplifiée ci-contre.

Enjeux	Zone naturelle ou agricole	Zone urbanisée
Aléa Fort		
Aléa Moyen		
Aléa Faible		

Application réglementaire

Le zonage et le règlement sont établis selon les principes suivants :

- Dans les **zones rouges**, les constructions sont interdites, sauf exceptions. Des aménagements à caractère public, ou liés aux constructions existantes, peuvent être autorisés sous certaines réserves.
- Dans les **zones bleues**, les constructions nouvelles sont généralement autorisées sous réserve du respect des prescriptions telle leur surélévation hors d'eau ou l'absence d'ouverture sur les façades exposées.
- Les aménagements les plus sensibles (accueillant un public sensible, activité polluante, site nécessaire à la gestion de crise, etc.) sont interdits dans les zones rouges et bleues.

Certains travaux sont imposés (prescriptions) et peuvent bénéficier d'aides financières. Le PPRI propose également un certain nombre de recommandations afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes exposés (en lien avec les plans communaux de sauvegarde).